

## PREMIÈRE JOURNÉE

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>lle</sup> \_\_\_\_\_

Mardi 13 septembre 2022 - Permanence N°1 (14<sup>h</sup>30 - 17<sup>h</sup>00)

1°) Une personne venue se renseigner sur les dates de la révision du PLU et comment faire connaître à la commune son souhait de modification de zone sur sa parcelle.

C. Eltzna commissaire enquêteur indique que cette requête n'entre pas dans l'objet de la modification N°4 du PLU.

2°) Monsieur et Madame COSTA sont venus se renseigner sur le Règlement Ecrit et les modifications concernant les clôtures en limite séparative.

Vendredi 23 septembre 2022 - Permanence N°2 (10<sup>h</sup>30 - 13<sup>h</sup>00)

1°) Monsieur DELFINI, comprend la volonté d'uniformiser les clôtures entre privés, mais ne comprend pas l'abaissement à 1,80 m. Il souhaiterait que 2 mètres soit possible.